



Paris, le 16 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ADF réaffirme l'importance de l'échelon départemental dans la protection de la biodiversité

Dans le cadre des 10èmes Assises Nationales de la Biodiversité qui se sont déroulées du 7 au 9 octobre, l'Assemblée des Départements de France et le Département de l'Essonne ont organisé les 4^{ème} Assises des « Espaces naturels sensibles » (ENS), accueillies à Massy Palaiseau. A cette occasion, les Départements, toujours combatifs à protéger la biodiversité, ont présenté une motion visant à renforcer la place des ENS comme maillon essentiel des stratégies nationales en la matière.

Débatue le 7 octobre sous la présidence de Valérie NOUVEL, Vice-présidente de la Manche, et représentante de l'ADF au Comité national de la biodiversité et à la Conférence aires protégées de l'Office français de la biodiversité, aux côtés de Brigitte VERMILLET, Vice-présidente du Département de l'Essonne, cette motion sur les ENS réaffirme l'intention de l'ADF et des Départements de mobiliser pleinement leurs compétences en faveur de la biodiversité et d'œuvrer aux côtés de l'Etat et des autres acteurs de la protection de la nature.

La nouvelle Stratégie des Aires Protégées (SAP) portée par le Ministère de la Transition écologique prévoit de porter à 30% la part des aires marines et terrestres protégées, dont un tiers en pleine naturalité, à horizon 2022. Activement associée aux travaux de la SAP, l'ADF s'engage pour porter les enjeux liés aux ENS au cœur des réflexions globales sur la biodiversité.

Les ENS : un statut spécifique et des obstacles à lever

Si les ENS ne sont pas strictement des aires protégées au sens de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), pour autant ceux-ci participent à la connectivité de ces espaces, à la connaissance des espèces et des milieux, et donc à la qualité du réseau « aires protégées ».

« Les ENS représentent un maillon important des stratégies nationales de protection de la biodiversité. A ce titre les Départements sont les architectes d'une politique partenariale

dynamique de la préservation de la biodiversité » commente Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des Départements de France.

Forts de ces constats, l'ADF et les Départements adressent au Gouvernement cette motion, afin d'inscrire pleinement le rôle des Départements dans la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB), la SAP, d'affirmer leur contribution aux objectifs de protection, mais également de demander la préservation ou l'extension de leur droit de préemption sur les ENS, ou encore l'exclusion de l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de celles faites au titre de la TAENS (taxe d'aménagement affectée aux espaces naturels sensibles).

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 103 collectivités adhérentes, dont 96 Départements et 7 collectivités territoriales à compétences départementales.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
 - Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

Contacts presse – agence Epoka

Mélissa Rodanet – mrodanet@epoka.fr – 01 45 49 33 11

Anne-Florence Blangier – afblangier@epoka.fr – 06 38 43 73 02